

Éléments démographiques et financiers *disponibles à fin septembre 2010*

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 août 2010, le RSI compte près de 2,3 millions de cotisants. La forte croissance de cet effectif (+19%) est soutenue par les immatriculations d'auto-entreprises, dont le dispositif a été instauré au 1^{er} janvier 2009. Les cotisants hors auto-entrepreneurs sont stables.

On compte aujourd'hui près de 500.000 auto-entrepreneurs affiliés au RSI, soit 20% de l'ensemble des cotisants. Cependant, ce poids est à relativiser compte tenu de la part importante des auto-entreprises dites « dormantes ». En 2009, près de la moitié des auto-entrepreneurs n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires.

Graphique 1 : Les cotisants artisans et commerçants du RSI depuis décembre 2007

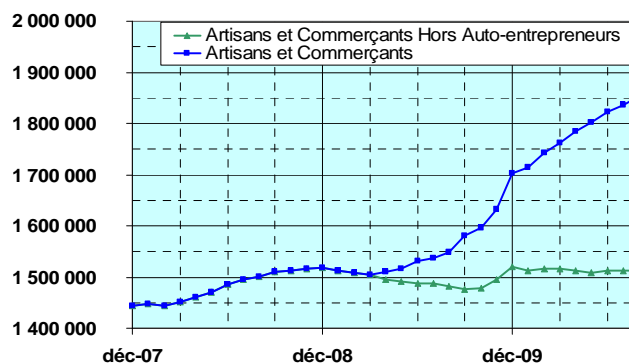


Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 août 2010

Août 2010	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Août 2010	Evolution 2010/2009	Août 2010	Evolution 2010/2009	Août 2010	Evolution 2010/2009	Août 2010	Evolution 2010/2009
Cotisants du RSI	851 557	22,4%	1 001 238	17,3%	437 191	15,3%	2 289 986	18,8%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	18 308	1,1%	29 964	7,5%			48 272	5,0%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	833 249	23,0%	971 274	17,6%	437 191	15,3%	2 241 714	19,1%

Données au 31/08/2010. Evolution depuis le 31/08/2009. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Statistiques Effectifs (vieillesse) ; Professions libérales, cotisants prestataires ou non (santé).

La population protégée par l'assurance maladie du RSI en août 2010

Au 31 août 2010, la population protégée par l'assurance maladie du RSI progresse rapidement (+8,4% contre +7,3% à fin mai et +5,2% en mars), principalement sous l'effet de la croissance des actifs et de leurs ayants droit.

Cette accélération des assurés en activité est significative pour les trois catégories professionnelles mais est particulièrement nette pour les artisans (+16,4%). L'explication de cette forte croissance tient à l'intégration d'une part des auto-entrepreneurs au sein de la population couverte par l'assurance

maladie. En effet, pour les artisans et les commerçants, près de deux auto-entrepreneurs sur trois déclarent cette activité comme étant exercée à titre principal alors qu'ils ne sont qu'un professionnel libéral sur deux.

De même que pour les actifs, les ayants droit connaissent en 2010 une progression soutenue, +6,2%. Comme pour les actifs, cette hausse est particulièrement importante chez les artisans. La progression des ayants droit des retraités est de plus faible ampleur que celle des actifs.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 août 2010

Août 2010	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Août 2010	Evolution 2010/ 2009	Août 2010	Evolution 2010/ 2009	Août 2010	Evolution 2010/ 2009	Août 2010	Evolution 2010/ 2009
Actifs et Actifs retraités	746 129	16,4%	860 509	11,1%	362 216	9,0%	1 968 906	12,5%
Pensionnés	274 870	0,7%	312 494	0,5%	55 483	5,0%	649 492	1,5%
Ayants droit	430 700	8,2%	490 210	5,9%	179 212	3,4%	1 102 347	6,2%
TOTAL *	1 451 699	10,6%	1 663 213	7,4%	596 911	6,9%	3 724 953	8,4%

Données au 31/08/2010. Evolution depuis le 31/08/2009. France entière. Source : Assurance maladie - base Taïga.* dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les assurés à titre volontaire (environ 200 personnes), ni les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Le nombre d'ayants droit par assuré

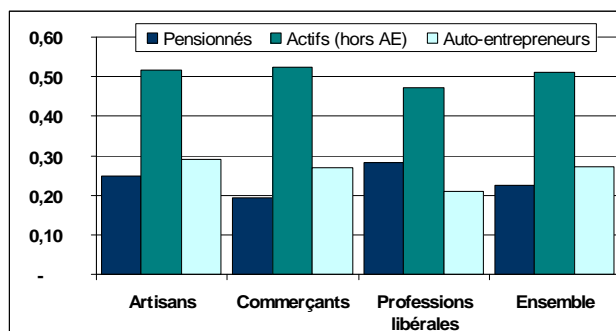
En août 2010, parmi les assurés actifs et hors auto-entrepreneurs, on dénombre un ayant droit pour deux assurés quelque soit la profession.

Pour les seuls auto-entrepreneurs, on en dénombre un pour quatre assurés (1/5 pour les professions libérales).

Le nombre d'ayants droit par assuré est beaucoup plus faible aujourd'hui pour les auto-entrepreneurs que pour les autres assurés en activité. Une partie importante de cet écart est certainement liée à la durée habituellement nécessaire à l'inscription des ayants droit : en décembre 2009, pour 10 auto-entrepreneurs, il n'y avait qu'un ayant droit.

Pour les pensionnés, le nombre d'ayants droit par assuré est plus faible que pour les actifs (0,2 ayant droit/assuré).

Graphique 2 : Nombre d'ayants droit par assurés



Les bénéficiaires de la CMU complémentaire

Après une forte croissance des bénéficiaires de 2002 à 2007 et une quasi stabilité de la fin 2008 jusqu'au début de l'année 2010, la population des bénéficiaires de la CMU-C progresse fortement depuis.

Les bénéficiaires de la CMU-C augmentent de +8,4% au 31/08/2010 par rapport à fin août 2009. Cette progression s'observe tant pour les assurés (+7,6%) que pour les ayants droit (+9,1%).

L'augmentation soutenue de la population couverte en maladie par le RSI (tableau 2) se retrouve chez les bénéficiaires de la CMU-C. Cette hausse est probablement due à l'afflux important des auto-entrepreneurs.

Tableau 3 : Les bénéficiaires de la CMU-C au 31 août 2010

Août 2010	Nombre de bénéficiaires	Evolution / nov. 2008
Assurés	90 009	7,6%
Ayants droit	115 000	9,1%
Total	207 019	8,4%

Source : RSI/DMR/DEP/SEP

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 août 2010

Au 31 août 2010, le RSI sert plus de 2 millions de pensions de vieillesse de droits direct et dérivé. Les retraites de droit direct en représentent les trois quarts, soit près de 1,5 million de pensions.

L'évolution au 31 août 2010 de l'ensemble des retraités de droit direct est proche de l'évolution sur l'ensemble de l'année 2009 (resp. +2,3% contre +2,2%).

L'année 2010 est marquée par l'arrivée à l'âge de 60 ans de la génération 1950, 5^{ème} génération du baby-

boom. La taille de la génération 1950 est semblable à celle de la génération 1949.

Les deux régimes d'invalidité servent au total plus de 22.000 pensions. L'évolution des pensions d'invalidité servies aux commerçants (+3,4%) est relativement plus importante que celle des artisans (-0,1%). Cet écart est lié à la réforme de 2004 portant création de l'invalidité partielle pour les commerçants, réforme mise en œuvre dans le courant de l'année 2005 (Cf. Zoom Sur N° 43 « Bilan et perspectives des régimes invalidité-décès des artisans et commerçants »).

Tableau 4 : les pensions servies au 31 août 2010

Août 2010	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Août 2010	Evolution 2010/2009	Août 2010	Evolution 2010/2009	Août 2010	Evolution 2010/2009
Pensions de retraite	885 758	2,1%	1 149 723	1,9%	2 035 481	2,0%
Dont pensions de droit direct	634 293	2,3%	868 666	2,3%	1 502 959	2,3%
Dont pensions de droit dérivé	251 465	1,5%	281 057	0,4%	532 522	0,9%
Pensions d'invalidité	12 986	-0,1%	9 336	3,4%	22 322	1,3%
Total des pensions servies	898 744	2,1%	1 159 059	1,9%	2 057 803	2,0%

Données au 31/08/2010. Evolution depuis le 31/08/2009. France entière. Sources : Observatoire AVA pour les artisans, Tableau de bord retraités et allocataires pour les commerçants. N.B. Ces tableaux retracent des nombres de pensions et non des effectifs de pensionnés. En effet, un retraité peut cumuler une pension de droit propre et une pension de droit dérivé.

DONNEES DE PRESTATIONS MALADIE

La progression des soins de ville reste modérée...

Les remboursements de **soins de ville** du RSI, cumulés de janvier à août 2010, s'accroissent de +1,8% en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 5). Les données du mois d'août s'inscrivent dans la tendance des mois précédents.

Une hausse contenue des honoraires médicaux et dentaires

Alors qu'ils représentent près de 30% des dépenses de soins de ville, les **honoraires médicaux et dentaires** expliquent seulement 15% de leur croissance.

La progression des dépenses d'honoraires se maintient depuis la fin du 1^{er} semestre : +0,9%. Elle résulte principalement de la hausse des **actes techniques médicaux**.

Pour ce qui est des **consultations**, les remboursements diminuent toujours : -1,5% (-1,1% pour les **spécialistes** contre -1,8% pour les **généralistes**). Dans l'ensemble, le fléchissement des consultations permet d'atténuer l'impact lié à l'augmentation des actes techniques sur la croissance des honoraires médicaux.

Les remboursements d'**actes dentaires** progressent quant à eux de +1,2%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +2,0% et contribuent à 65% de la croissance des soins de ville. Ceci s'explique principalement par l'évolution conjointe de trois postes de dépenses : les médicaments et les soins dispensés par les auxiliaires médicaux, mais aussi la LPP et produits d'origine humaine.

Les médicaments

Malgré leur poids important au sein des prescriptions hors IJ et transports, les dépenses de **médicaments** évoluent modérément (+1,0%). De ce fait, ils contribuent pour près du tiers à la croissance des prescriptions hors IJ et transports.

La **LPP et les produits d'origine humaine** expliquent également le tiers de la croissance des prescriptions hors IJ et transports. Toutefois, à l'inverse du poste médicaments, les dépenses de LPP et produits

d'origine humaine ne représentent que 12% de l'ensemble des prescriptions hors IJ et transports. Leur rythme de progression est cependant bien plus soutenu (+5,8%).

Les auxiliaires médicaux

L'accroissement des remboursements de soins réalisés par des **auxiliaires médicaux** semble se stabiliser (+3,5% contre +6,7% à fin 2009).

Les indemnités journalières

L'évolution des versements d'**indemnités journalières** reste maîtrisée en 2010 (+0,7% contre +6,2% en fin d'année 2009).

Les autres dépenses de soins de ville

Depuis la fin du 1^{er} semestre, le rythme de progression des transports se stabilise (+6,4%). Il reste néanmoins relativement dynamique.

Pour ce qui concerne les dépenses de **biologie**, ces dernières sont stables depuis deux mois.

La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des **établissements publics** augmentent de +4,8%, et de +2,2% pour le secteur **médico-social**.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent quant à elles de +2,9%.

La consommation médicale remboursable, hors IJ, ralentit

Sur les huit premiers mois de l'année 2010, la consommation médicale remboursable de soins de ville, hors IJ, s'accroît de +1,1% (cf. tableau 6). Son rythme de croissance demeure très inférieur à celui de la population protégée par le RSI : +8,4% (cf. tableau 2). Ce dernier résulte essentiellement du nouveau dispositif de l'auto-entreprise qui a conduit à l'affiliation de nombreux assurés et de leurs ayants droit.

N°50 – septembre 2010

Tableau 5 : les remboursements effectués à fin août 2010

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Jan.10 – Août 10	Taux de croissance à fin Août 2010			
		PCAP	PCAP-CJO	ACM	ACM-CJO
Soins de ville	2 076,9	2,9%	1,8%	3,1%	2,3%
Honoraires médicaux et dentaires	614,2	2,1%	0,9%	2,1%	1,3%
dont Consultations	177,5	-0,3%	-1,5%	0,1%	-0,7%
C Omnipraticiens	119,1	-0,6%	-1,8%	0,5%	-0,3%
C Spécialistes	51,4	0,0%	-1,1%	-0,8%	-1,6%
Visites	21,7	-6,4%	-7,5%	-5,4%	-6,1%
Actes techniques	252,3	3,7%	2,5%	3,4%	2,6%
Actes dentaires	105,2	2,4%	1,2%	1,9%	1,1%
Prescriptions	1 216,3	3,2%	2,0%	3,4%	2,6%
dont Médicaments	708,8	2,3%	1,0%	2,5%	1,7%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	146,6	7,1%	5,8%	5,3%	4,5%
Auxiliaires médicaux	253,5	4,7%	3,5%	5,7%	4,9%
Actes infirmiers	121,1	5,6%	4,3%	7,0%	6,2%
Actes masseurs-kinés	83,3	2,9%	1,6%	3,1%	2,3%
Biologie	107,4	1,2%	0,0%	1,8%	1,0%
Autres prestations ⁽²⁾	104,8	7,7%	6,4%	8,2%	7,3%
dont Frais de transport des malades	98,1	7,7%	6,4%	8,6%	7,8%
Indemnités journalières	141,6	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%
Etablissements de santé	2 251,1	4,3%	4,1%	4,4%	4,2%
Etablissements sanitaires publics	1 494,9	4,8%	4,8%	4,3%	4,3%
Etablissements sanitaires privés	425,5	4,1%	2,9%	4,6%	3,8%
Etablissements médico-sociaux	330,7	2,2%	2,2%	4,4%	4,4%
Total sur champ ONDAM	4 328,0	3,6%	3,0%	3,7%	3,3%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures

Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

Tableau 6 : les soins de ville selon les montants remboursés et remboursables à fin août 2010

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Jan.10 – Août 10 ⁽¹⁾	Taux de croissance PCAP-CJO Jan.10 – Août 10		Taux de croissance ACM-CJO Sept. 09 – Août 10	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
		Soins de ville (hors IJ)	78,2%	1,1%	1,9%
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,2%	0,2%	0,9%	1,0%	1,3%
Prescriptions	77,3%	1,2%	2,0%	1,7%	2,6%
Autres prestations ⁽²⁾	91,9%	5,9%	6,4%	6,3%	7,3%

RSI/DMR/DEP/SEP - Etat 601 (1) Montant remboursé / Montant remboursable. (2) dont transports et cures. Les montants remboursables correspondent aux dépenses de l'assuré susceptibles d'être remboursées par le régime d'assurance maladie. Ils excluent les dépenses engagées par l'assuré qui ne peuvent être prises en charge par le régime (ex : dépassements d'honoraires). Les montants remboursés dépendent du taux de prise en charge de ces dépenses remboursables.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Les prestations servies durant les six premiers mois de l'année au titre des droits directs du régime de base sont en hausse pour les artisans (+3,5%) et pour les commerçants (+3,0%) entre 2009 et 2010.

La démographie des retraités est le principal moteur de croissance des prestations (+2,3% pour les artisans et les commerçants au 31/06/2010).

La revalorisation des pensions explique aussi en partie cette croissance. Au 1^{er} avril 2010, elle s'est élevée à +0,9%.

La pension moyenne est un contributeur positif à la croissance des prestations pour les artisans, quand elle tire vers le bas les masses de pensions servies aux commerçants.

La pension moyenne servie aux nouveaux retraités de l'année 2010 risque d'être affectée par certains

paramètres du calcul des pensions du régime de base, qui évoluent selon la génération à laquelle appartient le retraité, conformément aux réformes des retraites de 1993 et de 2003. Ainsi, pour la génération 1950 (qui atteint l'âge légal de départ à la retraite en 2010 - 60 ans), la durée d'assurance exigible pour obtenir le taux plein et la durée dite de « proratisation » passent à 162 trimestres, alors qu'elles sont de 161 trimestres pour la génération 1949.

De même, le nombre d'années retenues pour le calcul du RAM (Revenu Annuel Moyen – autre paramètre du calcul de la pension de droit direct du régime de base), passe de 21 années pour la génération 1949 à 22 années pour la génération 1950.

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à juin 2010	Evolution 2010/2009
Artisans				
Prestations légales	2 982	3,7%	1 480	3,3%
dont pensions contributives de droit direct	2 387	4,4%	1 184	3,5%
dont pensions contributives de réversion	434	1,9%	216	1,4%
Commerçants				
Prestations légales	3 533	2,5%	1 800	2,6%
dont pensions contributives de droit direct	2 677	3,4%	1 367	3,0%
dont pensions normales avant 60 ans	54	-14,4%	21	-28,7%
dont pensions normales après 60 ans	2210	4,3%	1139	4,2%
dont pensions contributives de réversion	583	0,4%	291	0,2%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à juin 2010	Evolution 2010/2009
Artisans				
Prestations légales	864	6,8%	457	7,6%
dont pensions contributives de droit direct	753	6,8%	399	7,9%
dont pensions contributives de réversion	112	8,0%	58	7,4%
Commerçants				
Prestations légales	437	7,2%	229	6,6%
dont pensions contributives de droit direct	360	6,8%	188	6,3%
dont pensions contributives de réversion	77	9,5%	41	7,9%

Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à juin 2010	Evolution 2010/2009
Artisans	131	2,6%	68	5,4%
Commerçants	82	7,1%	41	2,3%

Sources : RSI / DCF. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

LE RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants

A fin juillet 2010, la situation du recouvrement est toujours difficile mais reste proche de celle qui prévalait un an plus tôt. **Hors taxations d'office (TO)**, le taux des restes à recouvrer s'élève à 8,0% à fin juillet 2010, soit une hausse de 0,3 point par rapport à fin juillet 2009 (7,7%).

Le taux de RAR des cotisants mensuels s'améliore de 0,3 point par rapport à fin juillet 2009 et de 0,1 point pour les trimestriels. La structure mensuels/trimestriels change entre 2009 et 2010, ce qui explique que malgré le fait que l'on ait des taux de RAR inférieurs dans chacune des catégories de cotisants hors TO, le taux de RAR global hors TO en 2010 est supérieur à celui qui prévalait en 2009 à la même période.

A fin juillet 2010, les émissions de cotisations au titre des taxations d'office restent importantes. Elles

majorent le taux de restes à recouvrer global, qui s'établit à 15,7%, soit une hausse de 1,4 point par rapport à fin juillet 2009 (14,3%).

On assiste à une dégradation de la situation des cotisants trimestriels (+0,4 point par rapport à l'an dernier). Pour les trimestriels, les restes à recouvrer en taxation d'office (TO) représentent plus de 60% du RAR. Plus de 70% du total des restes à recouvrer est le fait des cotisants trimestriels. La situation des mensuels après le passage des sept premières échéances de 2010 est en progrès par rapport à 2009 : le taux de RAR pour cette catégorie de cotisants est en baisse de 0,3 point à fin juillet 2010 par rapport à fin juillet 2009.

Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 31/07/2010.

Taux de restes à recouvrer	HORS TO		Y.C. TO	
	juil-09	juil-10	juil-09	juil-10
Mensuels	4,6%	4,3%	6,4%	6,1%
Trimestriels	21,2%	21,1%	40,9%	41,3%
TOTAL	7,7%	8,0%	14,3%	15,7%

Parmi les comptes appelés en 2010. Source : ACOSS. Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives - hors 200864 (régularisation 2008 des cotisations trimestrielles au titre de la CSG-AF).

Les cotisations des professions libérales

A fin juillet 2010, le taux de recouvrement annuel hors majorations est légèrement inférieur (de 0,6 point) à celui qui prévalait un an avant. Les émissions de cotisations sont en hausse de 3% par rapport aux cotisations émises en 2009.

Le taux de recouvrement est légèrement plus bas (-0,2 point) que le taux de l'an dernier pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et la province enregistre une baisse de 1 point.

Tableau 11 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 31/07/2010

Montants en millions d'euros	31 juillet 2009			31 juillet 2010		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
PL Ile de France	321	193	60,3%	334	202	60,5%
PL Province	699	434	62%	720	439	61%
TOTAL métropole	1020	627	61,5%	1054	641	60,9%

Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

N°50 – septembre 2010

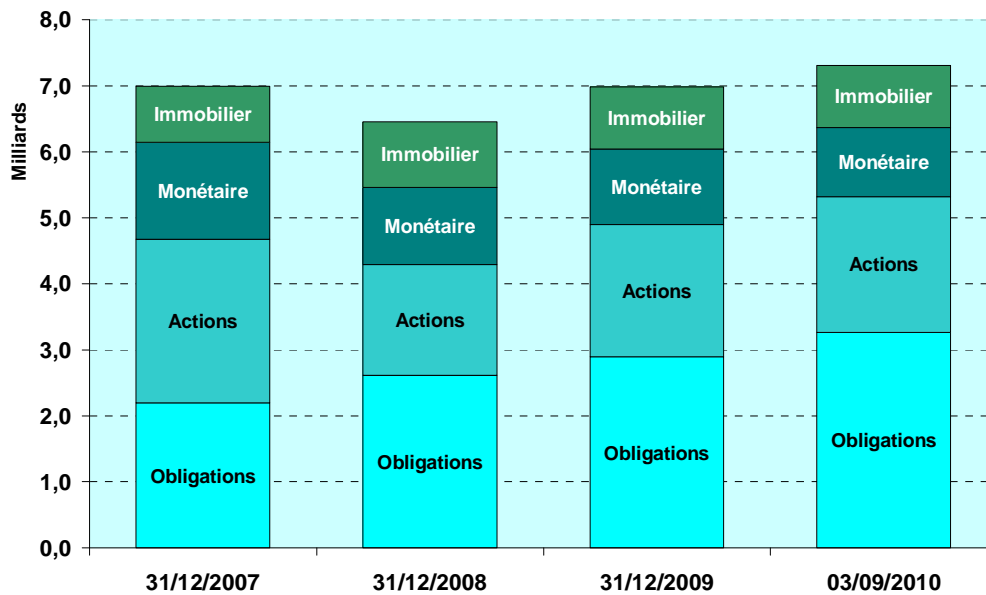
LES ACTIFS DES REGIMES

Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 3 septembre 2010 à 7.310 M€ pour les artisans et à 2.419 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus)

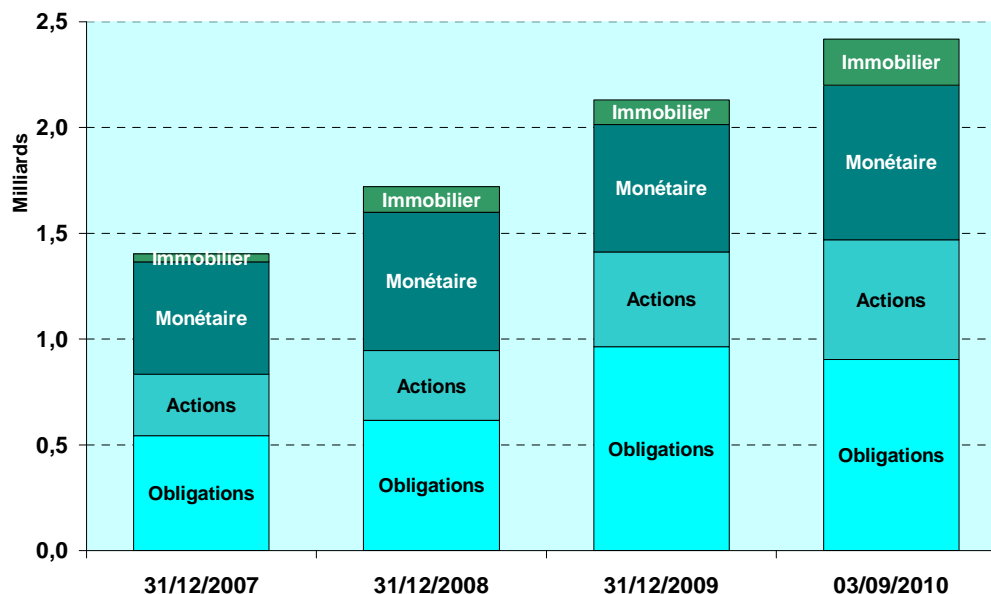
et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2009.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 555 M€ pour les artisans et à 403 M€ pour les commerçants.

Graphique 3 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI/DMR/ Gestion financière des actifs du RSI.

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust (johann.proust@le-rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@le-rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.le-rsi.fr dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles